

S'inscrire

Votre inscription se déroulera en trois étapes successives :

- **L'inscription administrative à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne** : elle permet la délivrance de la carte de capacitaire ou d'étudiant(e). Voir les modalités d'inscription sur le site <http://www.e-cavej.org>.
- **L'inscription au CNED** : elle permet la délivrance des supports pédagogiques (manuels, documents de travail, cours au format audio en ligne sur la plateforme de formation), mais également de bénéficier du suivi pédagogique par des devoirs à renvoyer régulièrement pour être corrigés.
- **L'inscription pédagogique au CAVEJ** : elle permet d'être convoqué aux examens.

Capacité en droit Formation à distance en droit



Centre Audiovisuel d'Études Juridiques
en partenariat avec le CNED

Le CAVEJ offre une formation à distance en droit et en ligne et prépare aux diplômes nationaux de Capacité, Licence et Master (Master 1 et 2). Réunissant six universités de la région parisienne, le Centre répond à un besoin : se former tout au long de la vie par des méthodes adaptées aux études à distance. Chaque année, plus de 4 000 étudiants choisissent le CAVEJ.

www.e-cavej.org
17 rue Saint-Hippolyte – 75013 Paris
Tél. : 01 44 08 63 55 (50 ou 51)
cavej@univ-paris1.fr



Le diplôme

La capacité en droit est un **diplôme national préparé en deux ans** qui dispense un enseignement dans les principales matières juridiques. Il est ouvert aux non-bacheliers âgés d'au moins 17 ans.

Les étudiants qui obtiennent la capacité peuvent accéder à la première année de licence en droit, voire directement à la deuxième année (ce dernier cas s'applique à ceux qui réussissent avec 15/20 de moyenne).

Public concerné

La capacité permet d'accéder à divers métiers du droit. Elle s'adresse à un public extrêmement large puisque **la seule condition est d'avoir 17 ans accomplis au 1^{er} novembre de l'année d'inscription**. Elle peut concerner un étudiant, titulaire ou non du baccalauréat, ou un salarié qui souhaiterait commencer ou reprendre des études supérieures.

Au-delà de sa finalité professionnelle, le diplôme de Capacité en droit permet à tout citoyen de se construire une culture juridique générale, qui s'avère souvent utile et qui en passionnera plus d'un.

Enseignement à distance

Les capacitaires du **Centre Audiovisuel d'Études Juridiques (CAVEJ)** suivent une formation à distance, au cours de laquelle la présence n'est pas obligatoire hormis pour les examens. Ils reçoivent des cours audio (MP3) et des supports écrits. Ils ont par ailleurs accès à des forums pédagogiques et sont suivis par des enseignants.

Partenariat avec le CNED

Le diplôme de capacité du CAVEJ est conçu en partenariat avec le **Centre national d'enseignement à distance (CNED)**.

Les enseignements

Pendant la **première année**, le capacitaire doit étudier trois matières qui donneront lieu à des examens écrits en juin et/ou septembre. Les personnes ayant obtenu la moyenne compensée à ces examens écrits doivent passer ces mêmes matières à l'oral pour valider leur année.

Durant la **seconde année**, le capacitaire a le choix entre trois filières : **Administration, Carrières judiciaires, Entreprises**.

1 ^{re} année	Droit civil		
	Droit public général		
	Droit commercial		
2 ^e année	Filière Administration	Filière Carrières judiciaires	Filière Entreprises
	Admissibilité (écrit) : - Droit administratif spécial - Droit fiscal Admission (oral) : - Économie politique - Droit social - Droit pénal et procédure pénale	Admissibilité (écrit) : - Procédures civiles - Droit pénal et procédure pénale Admission (oral) : - Droit privé notarial - Droit social - Droit commercial	Admissibilité (écrit) : - Droit commercial - Droit fiscal - Droit social Admission (oral) : - Économie politique - Procédure civile - Droit pénal et procédure pénale

Supports pédagogiques

- des **enregistrements audio**, support principal des cours.
- des **manuels** complétant les cours à l'écrit.
- des **documents de travail** (recueils de textes et d'exercices).
- des **bulletins de liaison** résumant ce qui a été fait aux regroupements.
- des **devoirs** permettant une évaluation et de se confronter à un corrigé-type.

Les étudiants sont accompagnés par :

- des **regroupements** (non obligatoires) qui leur permettent de détailler un point de cours et de méthode.
- des **permanences hebdomadaires** (sur place ou par téléphone) où les enseignants responsables répondent aux questions.